

# Collobrières

Capitale des Maures



Collobrières notre village Novembre 2020



## Edito du Maire

Mes Chers Concitoyens,

Nous vivons depuis maintenant plusieurs mois sous l'influence de l'épidémie. Notre commune n'a pas été épargnée par la recrudescence des cas de COVID-19, nous obligeant à plus de vigilance et à redoubler d'efforts. Nous savons maintenant qu'il faut strictement respecter les règles de confinement et les gestes barrières pour limiter la propagation du virus et à terme l'endiguer.

Les mesures sanitaires évoluent sans cesse, nous obligeant à nous adapter au quotidien. Nos soignants qu'il faut particulièrement remercier pour leur mobilisation, réalisent les tests qui permettent le dépistage et une réaction rapide pour protéger la population.

Tout notre mode de vie est désormais bouleversé. Outre la crainte de la contamination, nous devons en permanence nous plier à des contraintes qui entravent notre liberté d'aller et venir et entraînent de graves conséquences économiques pour les commerces, les entreprises et l'emploi d'une façon générale. Les élus et les services municipaux, dont je salue l'investissement, restent mobilisés pour apporter leur soutien aux personnes qui rencontrent des difficultés.

Cependant, L'épidémie de COVID-19 qui monopolise l'actualité et nous concentre légitimement sur la protection de notre santé, ne doit pas nous faire oublier celle de la planète.

La réduction des déchets est un enjeu environnemental et sanitaire majeur.

C'est pourquoi, en cette Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le bulletin municipal du mois de novembre sera largement consacré aux résultats très positifs récoltés dans le cadre de la démarche « Mon Village propre » et aux nouvelles mesures incitatives proposées par l'équipe municipale pour continuer à réduire localement nos déchets et leur coût de gestion.

Le village de Collobrières, pionnier en matière de tri et de réduction des déchets sur le territoire de MPM se doit d'accentuer encore sa lutte contre les déchets résiduels. Le respect de l'environnement est l'une de nos priorités et doit le rester. De nombreuses incivilités ont été encore recensées cette année. Il est nécessaire que chacun se sente concerné et respecte notre village que nous aimons tant !

Christine AMRANE  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Directeur de la publication :  
Christine AMRANE, Maire  
de Collobrières. Comité de  
rédaction : Violette SINDT,  
Adjoint à la communication,  
Christine AMRANE, Maire,  
service communication.

Crédit photos : Mairie de  
Collobrières, Claude TAZIBT  
et divers.

Conception et réalisation :  
Créadéco83.com

Mairie de  
Collobrières

Place de la Libération  
83610 COLLOBRIERES  
Tél : 04 94 13 83 83  
www.collobrieres.fr



Village Nature



## Démarche Mon Village propre

Mon village propre est une démarche adoptée par la municipalité pour rendre notre village plus accueillant. Pour cela, la commune déploie tout au long de l'année, d'importants moyens pour maintenir la propreté du domaine public. Le respect de notre environnement est une priorité que chacun d'entre nous doit apprendre à gérer en adoptant un comportement citoyen

### Les résultats très positifs / l'augmentation du tri

Depuis la mise en place de la collecte en porte à porte en 2017, nos performances de tri ont augmenté de +44% pour le verre et +30% pour les emballages/papiers. Quant à la « poubelle grise », son poids a diminué de -13%. Des résultats bien visibles, salués par l'intercommunalité et qui nous confortent dans notre choix.

Grâce aux efforts des Collobriérois, le nombre de tournées de ramassage des ordures ménagères a ainsi pu être diminué (une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois/semaine sauf en juillet et en août).

Ces résultats sont une illustration parfaite des objectifs de « Mon village propre » ! En matière de tri des déchets (collecte en porte à porte et déchèterie), le village de Collobrières est précurseur sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures (MPM). C'est un privilège et une responsabilité. Nous devons réussir et insuffler à nos voisins cet esprit volontariste pour amener un changement durable dans nos habitudes !

Pour aller plus loin dans cette marche vers la réduction des déchets résiduels, la commune souhaite développer le compostage des biodéchets. Plusieurs distributions de composteurs individuels ont déjà eu lieu. Une nouvelle opération de distribution de composteurs individuels grands et petits volumes aura lieu au mois de novembre durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Pour faciliter et encourager les habitants du cœur du village, la commune va également distribuer gratuitement dans les boîtes aux lettres, des sacs de pré-collecte réutilisables (sacs cabas) pour le verre et pour les emballages/papiers. La distribution est prévue pendant cette même semaine.

La commune a également mis en place une démarche de réduction des déchets au sein de ses structures telles que l'école, le centre de loisirs, les salles communales ou lors des événements organisés par la municipalité en décidant de la suppression des bouteilles et des gobelets en plastique au bénéfice des gobelets réutilisables : objectif Zéro Plastique !

De la même façon, un accompagnement de sensibilisation « zéro déchet », portant sur le gaspillage alimentaire et l'utilisation du plastique, est mené de façon permanente au sein du groupe scolaire et du centre de loisirs. L'implication des enfants dans la réduction des déchets de cantine est destinée à leur faire jouer le rôle d'ambassadeurs de la réduction des déchets à la maison.

Bravo à tous et poursuivons les efforts !

Nous allons donc dans le bon sens, celui des politiques européennes et françaises mais surtout le nôtre et celui de nos enfants. Les objectifs nationaux sont une suppression de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) calculée sur la base du foncier bâti, au profit d'un financement incitatif lié à la quantité de déchets produits « producteur payeur »

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

### Une progression significative du tri sélectif allée à une baisse des déchets ménagers, confirmée au niveau de la Communauté de Communes.

La communauté de communes de Méditerranée Porte des Maures (MPM) enregistre pour la 2ème année consécutive, une baisse des déchets ménagers collectés conjuguée à une progression du tri sélectif, pour un coût de fonctionnement du service de 12 913 924 €

22 805 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes, soit 520,6 kg /hab/an.

Pour mémoire, à Collobrières, la collecte d'ordures ménagères :

- en 2016, de 855 T soit, 453,10 kg /hab/an
- en 2018 de 817,40 T pour 406,66 Kg / hab/an
- et en 2019 de 734,32 T pour 364,97 Kg / hab/an

Ont également été collectées en 2019 sur le territoire de MPM :

75 292 T de terres et gravats dont 102 T pour Collobrières ; 11 238 T d'encombrants ; 13 240 T de végétaux dont 122 T pour Collobrières

Le tri sélectif représente 3 251 T en 2019 sur le territoire communautaire

Soit 1 443 T pour le multi matériau et 1 808 T pour le verre

**Collobrières en tête de classe : + 20,45% d'augmentation du tri pour notre commune**

- 55 T en 2018 et 63 T en 2019 pour le multi matériau
- 77 T en 2018 et 96 T en 2019 pour le verre

Cette spectaculaire progression est à souligner et à rapprocher de celle des autres communes : + 11,40% pour la Londe - Bormes - Le Lavandou ; + 5,24% pour Cuers et + 4,47% pour Pierrefeu. Ne relâchons pas nos efforts, le tri est l'affaire de tous !

### Un passage à la vitesse supérieure : Le Projet Life

Compétence intercommunale transférée à la communauté de communes Méditerranée porte des Maures en 2013, la gestion des déchets a un impact important sur notre cadre de vie : au quotidien sur la propreté de l'espace public, mais également à long terme avec le centre d'enfouissement de Roumagayrol à Pierrefeu et l'inclinateur de Lagoubbran à La Seyne.

La commune de Collobrières a décidé d'accentuer sa politique en matière de réduction des déchets au sein du village par des aménagements prévus à cet effet. Au travers de CCMPM et grâce à la Région Sud, Collobrières participe depuis 2017 au programme européen Life qui finance une partie des équipements.

Pour parvenir à cette réduction, trois leviers ont été identifiés :

- Réhabilitation de la déchèterie, remplacée par un équipement moderne, aux horaires mieux adaptés aux particuliers, et maintenue à proximité des usagers
- Modification de la collecte des déchets : instauration d'une collecte en porte-à-porte pour faciliter le geste de tri aux citoyens et suppression ou réduction des points de regroupements de containers, source de dépôts sauvages
- Réduction de la quantité de déchets collectés dans les containers en favorisant le compostage

La mise en oeuvre a démarré en 2018 avec les travaux de la déchèterie puis la mise en place de la collecte des déchets en porte-à-porte sur 2 quartiers-tests.

Life

REGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
COTE D'AZUR

La commune a été divisée en trois secteurs pour permettre l'installation de ce nouveau mode de collecte. Les quartiers les plus faciles d'accès ont été les premiers à recevoir les containers.



Les extérieurs et le village font partie des secteurs qui vont être prochainement équipés.

- zone 1**  
centre village, points de regroupement aménagés + sacs de pré-collecte + composteurs collectifs/lombricomposteurs
- zone 2**  
périphérie urbanisée, containers individuels + composteurs
- zone 3**  
: les extérieurs, petits regroupements + sacs de pré-collecte + composteurs

## Prochaines étapes du déploiement de la démarche Mon Village propre

L'équipement des maisons individuelles accessibles en containers individuels sera terminé en décembre. Cela représente 350 foyers.

Le centre village restera desservi par les points de regroupements du cours Mirabeau, du bd Caminat, de la rue de l'Égalité et l'allée St Roch.

Les habitats extérieurs plus éloignés, vont être desservis par de petits points de regroupement : tous les emplacements existants sont supprimés et remplacés ailleurs par de plus petits regroupements de bacs jaunes (emballages/papiers) et verts (verre) uniquement. Les composteurs distribués gratuitement aux foyers réduiront le volume de déchets résiduels.

Rappelons que les points de regroupement extérieurs constituaient des « points noirs » esthétiques et servaient de dépotoir, certains usagers négligeant de se déplacer à la déchèterie.

### Anciens emplacements supprimés :

- Pra de Castel
- route de Bormes
- route de Vaudrèches

### Nouveaux emplacements et quartiers desservis :

- entrée chemin du Rascas : route de Gonfaron, piste des Condamines, quartier du Rascas
- entrée chemin de Vaubarnier : route de Grimaud, hameau de Capelude, chemin de Vaubarnier
- Chartreuse La Verne
- entrée piste de la Malière : piste de la Malière, piste de Peigros, route de Bormes
- hameau de St Guillaume
- hameau La Chapelle : route de Camps Bourjas, hameau La Chapelle
- entrée chemin de Romagoua
- entrée chemin de Pourcieux : route de Vaudrèches, chemin des Pourcieux
- chemin des Moulins/Ste Anne
- chemin rural des Vaubelons
- entrée impasse La Catherinette

L'ensemble des foyers ayant aujourd'hui accès à la déchèterie et sera équipé en 2021 d'un composteur: la poubelle « grise » deviendra donc superflue !

## Les autres projets :

- Généralisation du compostage : 30% de notre poubelle « grise » est constituée de déchets fermentescibles biodégradables (déchets verts, les restes de cuisine et du potager). Les mettre dans la poubelle présente 3 inconvénients : en se dégradant ils fermentent et produisent des odeurs déplaisantes, ils sont chargés en eau donc on paye plus cher le traitement qui est calculé au poids, enfin on se prive d'un amendement naturel pour le jardin. Chaque maison individuelle va donc être équipée gratuitement d'un composteur. Dans le village, des composteurs collectifs dits « de pied d'immeuble » vont être installés et des seaux distribués à chaque foyer.

- Nous proposons aux foyers qui ne peuvent s'équiper d'un composteur classique par manque de place de les équiper d'un lombricomposteur. Les foyers volontaires peuvent s'inscrire en mairie auprès de Charlotte Couderc [monvillagepropre@collobrieres.fr](mailto:monvillagepropre@collobrieres.fr)

- Ouverture d'un espace ressourcerie à la déchèterie de Collobrières : le territoire de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures va être desservi par un réseau de ressourceries : cet espace permettra aux collobriérois de donner une deuxième vie aux objets dont ils n'ont plus eux-mêmes l'usage.

## Points noirs : Les incivilités

Durant cette année, nous avons encore recensé de nombreux gestes d'incivilités notamment en ce qui concerne les déchets issus de la chasse aux abords des points de regroupement. Des rappels ont été faits aux personnes responsables. Si vous aimez votre village et souhaitez continuer à vivre dans un cadre agréable, nous comptons sur vous pour le respecter et veiller à la bonne utilisation des containers et de la déchèterie.



## La déchèterie

Après une période de fermeture imposée en mars 2020, la déchèterie a rouvert dès que cela fut possible. En période actuelle de confinement, le service de la déchèterie a pu conserver ses horaires de période hivernale habituels. Toutefois, pour veiller aux mesures sanitaires, l'accès au site est limité à 2 véhicules à la fois, aussi pour gagner du temps il est demandé aux habitants de trier et séparer leurs déchets dans leur véhicule avant d'entrer. Pour rappel voici, ses horaires :

**Du lundi au samedi de 10h à 12h  
Et les lundis et samedis après-midi de 15h00 à 16h30**

En vous munissant de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 2.

La présentation de la carte d'accès est toujours obligatoire. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez en faire la demande à l'accueil de la mairie ou par mail [monvillagepropre@collobrieres.fr](mailto:monvillagepropre@collobrieres.fr). Elle est gratuite pour les collobriérois (pièces justificatives à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile ou Kbis pour les entreprises).

## Lombricomposteur

Le compostage est un excellent moyen de valoriser les épluchures et les restes de repas mais nécessite de posséder un jardin. Le lombricompostage rentre en jeu dès que les habitants n'en possèdent pas. Une réflexion est en cours pour vous permettre de bénéficier gratuitement de ce composteur d'appartement. Si vous êtes intéressés, vous pouvez faire connaître votre souhait d'en bénéficier par mail à l'adresse suivante [monvillagepropre@collobrieres.fr](mailto:monvillagepropre@collobrieres.fr) ou à l'accueil de la mairie au 04 94 13 83 83.

## Un planning annuel de collecte 2021

Le calendrier de collecte est maintenant présenté annuellement. Ce format permettra aux habitants de suivre et d'avoir une vue d'ensemble des ramassages pour l'année. Il est disponible à l'accueil de la mairie, sur le site internet de la Commune [www.collobrieres.fr](http://www.collobrieres.fr) et son compte [Facebook](#)



## Vous avez des attentes, des questions, des remarques à transmettre à la municipalité :

Pour toute question/ remarque sur les déchets, la municipalité vous propose d'échanger avec elle via l'adresse mail suivante : [monvillagepropre@collobrieres.fr](mailto:monvillagepropre@collobrieres.fr)  
La municipalité mettra tout en oeuvre pour vous apporter une réponse et des solutions.

## Signaler un problème d'éclairage public

Si vous constatez un problème sur un éclairage public de votre quartier, vous pouvez le signaler aux services techniques de la Mairie par mail : [servicestechniques@collobrieres.fr](mailto:servicestechniques@collobrieres.fr)  
En précisant le lieu et le numéro indiqué sur le lampadaire et si possible en prenant en photo la plaque du numéro.

## Edition SERD 2020 Collobrières

Pour la deuxième année consécutive, Collobrières participe à la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) du 21 au 29 novembre**.

La démarche « Mon Village propre » est ainsi dynamisée autour de plusieurs actions dont certaines seront dématérialisées cette année en raison du contexte sanitaire actuel. L'idée première de cette sensibilisation est que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

**Action 1** : Sensibilisation des enfants du centre de loisirs à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire

Sous forme d'atelier le mercredi 25 novembre au centre de loisirs communal, dans le respect strict des mesures d'hygiène. Le thème de cet atelier portera sur le gaspillage alimentaire et comment consommer autrement. En conclusion de celui-ci, les enfants pourront visionner un court métrage et se verront remettre un diplôme du « Bon trieur et écocitoyen ».



## Action 2 : Visioconférence sur le compostage

Participez à une visioconférence sur le compostage via le site de la commune ou la page Facebook. Il vous suffira de cliquer sur le lien samedi 28 novembre à 15 h pour suivre la visioconférence et vous pourrez également échanger avec l'intervenante. Pour les personnes qui n'auront pas eu la possibilité de suivre celle-ci, il vous sera possible de cliquer sur le lien du replay sur le site ou la page Facebook. De plus, nous laisserons une plaquette en version PDF de l'atelier comme support.



## Action 3 : Opération Les Collobriérois au compost !

La 6ème opération de distribution de composteurs individuels s'organise. Enfin les composteurs individuels sont arrivés ! Si vous souhaitez réduire le poids de votre poubelle, et donner une seconde vie à vos épluchures, marc de café, coquilles d'oeuf... pour amender vos plants et potagers, lancez-vous dans le compostage. Dans le cadre de son dispositif de réduction des déchets par la promotion du compostage domestique, la commune propose une nouvelle opération de distribution de composteurs individuels. Cette fois de petits composteurs de 300L seront distribués gratuitement à raison de 1 par foyer, pour les Collobriérois habitant dans une maison ou possédant un petit rez-de-jardin privatif. Pour les familles ou terrains plus importants, une seconde opération avec des composteurs de 600L sera organisée prochainement. Un « drive » va être organisé au Centre technique pour permettre au mieux le respect des consignes sanitaires. Le port du masque sera obligatoire et l'utilisateur devra apporter un stylo et sa pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Un kit sera remis aux habitants souhaitant un composteur comprenant un composteur de 300 litres, une notice, un guide pratique et un bio-sceau.

Cette distribution se tiendra du **lundi 23 novembre au vendredi 27 novembre** de 8h à 8h30 et de 13h30 à 14h au Centre technique municipal.

A vos composteurs !

**COLLOBRIERES**  
mouvillagespropre@collobrieres.fr  
LA MAISON S'OPPOSE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
**Tous au compost !**  
Opération distribution de composteur individuel de 300 litres  
Distribué par la commune de Collobrières  
Remis gratuitement au Centre technique municipal  
Du lundi 23 au vendredi 27 novembre de 8h à 8h30 et de 13h30 à 14h.  
Horaires : 13h30 - 14h30  
www.collobrieres.fr  
Commune de Collobrières  
Rue de la Mairie - 04800 Collobrières  
04 92 40 00 00  
04 92 40 00 01  
04 92 40 00 02  
04 92 40 00 03  
04 92 40 00 04  
04 92 40 00 05  
04 92 40 00 06  
04 92 40 00 07  
04 92 40 00 08  
04 92 40 00 09  
04 92 40 00 10  
04 92 40 00 11  
04 92 40 00 12  
04 92 40 00 13  
04 92 40 00 14  
04 92 40 00 15  
04 92 40 00 16  
04 92 40 00 17  
04 92 40 00 18  
04 92 40 00 19  
04 92 40 00 20  
04 92 40 00 21  
04 92 40 00 22  
04 92 40 00 23  
04 92 40 00 24  
04 92 40 00 25  
04 92 40 00 26  
04 92 40 00 27  
04 92 40 00 28  
04 92 40 00 29  
04 92 40 00 30  
04 92 40 00 31  
04 92 40 00 32  
04 92 40 00 33  
04 92 40 00 34  
04 92 40 00 35  
04 92 40 00 36  
04 92 40 00 37  
04 92 40 00 38  
04 92 40 00 39  
04 92 40 00 40  
04 92 40 00 41  
04 92 40 00 42  
04 92 40 00 43  
04 92 40 00 44  
04 92 40 00 45  
04 92 40 00 46  
04 92 40 00 47  
04 92 40 00 48  
04 92 40 00 49  
04 92 40 00 50  
04 92 40 00 51  
04 92 40 00 52  
04 92 40 00 53  
04 92 40 00 54  
04 92 40 00 55  
04 92 40 00 56  
04 92 40 00 57  
04 92 40 00 58  
04 92 40 00 59  
04 92 40 00 60  
04 92 40 00 61  
04 92 40 00 62  
04 92 40 00 63  
04 92 40 00 64  
04 92 40 00 65  
04 92 40 00 66  
04 92 40 00 67  
04 92 40 00 68  
04 92 40 00 69  
04 92 40 00 70  
04 92 40 00 71  
04 92 40 00 72  
04 92 40 00 73  
04 92 40 00 74  
04 92 40 00 75  
04 92 40 00 76  
04 92 40 00 77  
04 92 40 00 78  
04 92 40 00 79  
04 92 40 00 80  
04 92 40 00 81  
04 92 40 00 82  
04 92 40 00 83  
04 92 40 00 84  
04 92 40 00 85  
04 92 40 00 86  
04 92 40 00 87  
04 92 40 00 88  
04 92 40 00 89  
04 92 40 00 90  
04 92 40 00 91  
04 92 40 00 92  
04 92 40 00 93  
04 92 40 00 94  
04 92 40 00 95  
04 92 40 00 96  
04 92 40 00 97  
04 92 40 00 98  
04 92 40 00 99  
04 92 40 00 100

## Action 4 : Collecte de matériel informatique au bénéfice d'une association

Pendant la **SERD du 23/11 au 28/11**, les anciens matériels informatiques (câbles, moniteurs, écrans, souris etc) sont collectés à la déchèterie pendant les horaires d'ouverture et mis à disposition de l'association La Maison des Sourires, gérée par les Collobriérois.

La municipalité souhaitait organiser son action de réemploi, réutilisation avec l'organisation d'une collecte de vêtements comme chaque année pendant cette période. Toutefois, au vu du contexte actuel, les organismes ont dû fermer leurs portes et nous avons dû annuler celle-ci mais nous la reporterons dès que possible.

**COLLOBRIERES**  
mouvillagespropre@collobrieres.fr  
LA MAISON S'OPPOSE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS  
**Collecte de matériel informatique**  
Du 23 au 28 novembre  
À la déchèterie de Collobrières  
Au bénéfice de l'association  
www.collobrieres.fr  
Rue de la Mairie - 04800 Collobrières  
04 92 40 00 00  
04 92 40 00 01  
04 92 40 00 02  
04 92 40 00 03  
04 92 40 00 04  
04 92 40 00 05  
04 92 40 00 06  
04 92 40 00 07  
04 92 40 00 08  
04 92 40 00 09  
04 92 40 00 10  
04 92 40 00 11  
04 92 40 00 12  
04 92 40 00 13  
04 92 40 00 14  
04 92 40 00 15  
04 92 40 00 16  
04 92 40 00 17  
04 92 40 00 18  
04 92 40 00 19  
04 92 40 00 20  
04 92 40 00 21  
04 92 40 00 22  
04 92 40 00 23  
04 92 40 00 24  
04 92 40 00 25  
04 92 40 00 26  
04 92 40 00 27  
04 92 40 00 28  
04 92 40 00 29  
04 92 40 00 30  
04 92 40 00 31  
04 92 40 00 32  
04 92 40 00 33  
04 92 40 00 34  
04 92 40 00 35  
04 92 40 00 36  
04 92 40 00 37  
04 92 40 00 38  
04 92 40 00 39  
04 92 40 00 40  
04 92 40 00 41  
04 92 40 00 42  
04 92 40 00 43  
04 92 40 00 44  
04 92 40 00 45  
04 92 40 00 46  
04 92 40 00 47  
04 92 40 00 48  
04 92 40 00 49  
04 92 40 00 50  
04 92 40 00 51  
04 92 40 00 52  
04 92 40 00 53  
04 92 40 00 54  
04 92 40 00 55  
04 92 40 00 56  
04 92 40 00 57  
04 92 40 00 58  
04 92 40 00 59  
04 92 40 00 60  
04 92 40 00 61  
04 92 40 00 62  
04 92 40 00 63  
04 92 40 00 64  
04 92 40 00 65  
04 92 40 00 66  
04 92 40 00 67  
04 92 40 00 68  
04 92 40 00 69  
04 92 40 00 70  
04 92 40 00 71  
04 92 40 00 72  
04 92 40 00 73  
04 92 40 00 74  
04 92 40 00 75  
04 92 40 00 76  
04 92 40 00 77  
04 92 40 00 78  
04 92 40 00 79  
04 92 40 00 80  
04 92 40 00 81  
04 92 40 00 82  
04 92 40 00 83  
04 92 40 00 84  
04 92 40 00 85  
04 92 40 00 86  
04 92 40 00 87  
04 92 40 00 88  
04 92 40 00 89  
04 92 40 00 90  
04 92 40 00 91  
04 92 40 00 92  
04 92 40 00 93  
04 92 40 00 94  
04 92 40 00 95  
04 92 40 00 96  
04 92 40 00 97  
04 92 40 00 98  
04 92 40 00 99  
04 92 40 00 100

## Le site de Roumagayrol

Le site d'enfouissement des déchets de Roumagayrol se trouve en bordure de la départementale 14 sur le territoire de la commune de Pierrefeu du Var, il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement dont la vocation première est le stockage des déchets non dangereux (ISDND). Elle regroupe également une plate-forme de traitement des mâchefers issus de l'incinérateur de Toulon et une plate-forme de tri et de transit des déchets.

Son exploitation qui a débuté en 1964 et qui devait cesser le 30 mars 2020, vient d'être prolongée pour une durée de 18 ans par l'arrêté préfectoral du 21/10/2019 qui autorise, par la Sté Azur Valorisation du Groupe Pizzorno Environnement, l'exploitation d'une nouvelle alvéole de stockage ainsi que la poursuite des activités de tri et de transfert des déchets, de traitement des mâchefers et permet la création des nouvelles activités dont une unité de valorisation automatisée des déchets, une activité de mise en balles des déchets et enfin l'accueil et le traitement de certains effluents issus d'autres ISDND.

La commune de Collobrières n'a eu cesse depuis 2001 de s'opposer à l'extension débridée de ce site. Nous nous sommes battus sur tous les terrains : administratif en refusant d'approuver les choix pris au niveau départemental et régional pour la gestion des déchets, judiciaire en attaquant l'arrêté préfectoral d'extension du site et politique en pesant par nos actions (délibérations, motions, pétition) pour durcir les conditions d'exploitation et les contrôles.

Nous avons obtenu, lors de la dernière commission de suivi du site qui s'est tenue en octobre en Préfecture du Var que soit enfin planifié l'aménagement de la départementale 14 et que la bretelle d'accès au site soit revue pour améliorer la sureté de cette route qui est la principale voie d'accès à Collobrières. Nous vous tiendrons au courant de la suite de ce dossier dans les prochains numéros de cette revue municipale.

Suivez l'actualité de notre commune sur



IntraMuros

IntraMuros  
L'actualité de votre commune



## Le mot de l'opposition

Un peu d'Histoire...

En cette période où nous entendons beaucoup parler de laïcité, et à l'aube de son 115ème anniversaire, il nous paraissait important de faire un petit rappel de la loi sur la séparation des pouvoirs.

Promulguée le 9 décembre 1905, cette loi est venue poser le principe de la séparation des Églises et de l'État : " La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ".

Ainsi, et depuis lors, les élus, et tout particulièrement les maires et leurs adjoints, se doivent d'adopter une attitude personnelle neutre et laïque dans l'exercice de leurs fonctions. L'Association des Maires de France invite les élus, dans leur action publique, à s'abstenir de faire montre de leurs propres convictions religieuses ou philosophiques. Les maires, leurs adjoints et les conseillers municipaux se doivent de respecter le protocole républicain dans l'exercice de leurs fonctions.

Par conséquent, lorsque Mme Le Maire, dans son discours d'hommage à Samuel Paty, publié dans la newsletter du mois dernier, parle de « notre » religion, de quoi parle-t-elle ? Oublierait-elle les bases de notre République ?

De même, lors de la cérémonie commémorative de la libération du village, le discours partisan d'un prêtre n'a pas lieu d'être.

Il nous paraît indispensable de rappeler que c'est bien le maire qui, en premier lieu, doit être le garant de la laïcité et des principes républicains.

Mais comme à son habitude, nous ne doutons pas que Mme Le Maire aura une explication à nous fournir...

Vive la République !

Les élus bénévoles, Valérie Lesage, Serge Bérard et Stéphanie Cardi.

## Réponse

J'allais dire « Oh mon Dieu ! »,

Je me reprends, je dirai Oh la la !

C'est tout ce que vous avez trouvé ?

Ne vous en déplaise, nous appartenons à une vieille civilisation judéo-chrétienne et je pourrais disserter à l'infini sur le sujet.

Mais je m'en tiendrai là, ne voulant pas ajouter du ridicule au ridicule.